

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Lévis, le 18 juillet 2022

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès – Renseignements relatifs à la survie des céréales d'automne en 2022
N/Réf : 22I015IC

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 28 juin 2022. Par celle-ci, vous souhaitez obtenir la mise à jour des renseignements obtenus le 31 mai dernier dans le cadre d'une demande d'accès à l'information.

Cette demande visait l'obtention des renseignements suivants relatifs à la survie des céréales d'automne en 2022 :

- le nombre d'hectares, dans chaque région administrative, qui ont été détruits par l'hiver par rapport au nombre total d'hectares semés, et ce, détaillé par culture ou espèce (blé, seigle, seigle hybride, orge d'automne, etc.);
- la date moyenne de semis par région administrative.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint les tableaux « Distribution des superficies affectées (en hectare) par le gel hivernal par rapport à la totalité par une production assurée selon la région administrative pour les assurés à la protection «Céréales d'automne » et « Distribution de la date moyenne de fin des semis selon la région administrative pour les assurés à la protection «Céréales d'automne ».

Nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veillez agréer, [REDACTED], nos sincères salutations.

[REDACTED]

Isabelle Chabot
La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels

IC/sg

p. j.